

Compte-rendu du 6 janvier 2022

L'an deux mil vingt et deux, le 6 janvier à vingt heures trente minutes,
Le Conseil municipal de la commune de LES ESSARDS, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur VIDAL Patrick, Maire,
D'après convocations faites le 03 janvier 2022
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Etaient présents : Les Conseillers Municipaux : M. VIDAL Patrick, M. BERTRAND Patrick, M. BOURSIQUOT Nicolas, M. BRAT Jean-François, M. BREIDENBACH Gérard, Mme BROUSSE MONTEIL Aurélie, Mme DUPEUX Josselyne, Mme FELIX Joëlle, M. GRADAVE Michel, M. HILLAIRET Christian M. KINDER Alain, M. ORGÉ Claude, Mme VANNIER Murielle.

Absent : Mme FELLER Florence qui donne son pouvoir à M. BOURSIQUOT Nicolas.

Mme BROUSSE MONTEIL Aurélie a été désignée en qualité de secrétaire.

Ordre du jour

1. Point DECI
2. Plan numérique 2021
3. Etude des devis reçus
4. Questions diverses

1- Point DECI : Demande de subvention pour la défense extérieure contre l'incendie (01-2022)

- Schéma communal	3 850 € HT
- Acquisition de terrain	6 880 € HT
- Acquisition 4 citernes incendie Hors Sol	35 756.36€ HT
- plan de financement suivant :	
D.E.T.R (60 %)	25 461.82 € H.T.
Subvention Conseil général (20 %)	8 484.27 € H.T.
Autofinancement	8 487.27€ H.T.

Le Conseil municipal, après en avoir discuté et délibéré, décide à l'unanimité :

- D'adopter l'avant-projet pour la défense extérieure contre l'incendie total HT de **46 486.36 €**
- De solliciter une subvention auprès de la préfecture et du Conseil Départemental selon le plan de financement

2- Plan numérique 2021 (02-2022)

Dans le cadre du plan de relance- continuité pédagogique, une convention de financement a été signée avec l'Etat. L'école de la commune va être prochainement équipée d'ordinateurs portables.

A cet effet, M. HILLAIRET Christian présente à l'assemblée les différents devis reçus.

Après en avoir discuté, le Conseil municipal à l'unanimité valide :

- le devis de l'entreprise CORTEX informatique de Saintes pour l'achat des ordinateurs portables pour un montant total de 9302.44 € TTC.
- le devis E Leclerc pour l'achat des imprimantes pour un montant de 839.70 € TTC.

3- Etude des devis reçus

- **Demande de subvention pour la Réhabilitation d'un local associatif (03-2022)**

- plan de financement suivant :

D.E.T.R (45 %)	6 865.65€ H.T.
Subvention Conseil général (35 %)	5 339.3 € H.T.
Autofinancement	3 051.40 € H.T.

Le Conseil municipal, après en avoir discuté et délibéré, décide à l'unanimité :

- D'adopter l'avant-projet pour la Réhabilitation d'un local associatif total HT de **15 257.00 €**
- De solliciter une subvention auprès de la préfecture et du Conseil Départemental selon le plan de financement

- **Demande de subvention pour la création d'un muret pour l'embellissement de chemins piétonniers (04-2022)**

- plan de financement suivant :

D.E.T.R (45 %)	13 696.43 € H.T.
Subvention Conseil général (35 %)	10 652.78 € H.T.
Autofinancement	6 087.29€ H.T.

Le Conseil municipal, après en avoir discuté et délibéré, décide à l'unanimité :

- D'adopter l'avant-projet de création d'un muret pour l'embellissement de chemins piétonniers total HT de 30 436.50 €.
- De solliciter une subvention auprès de la préfecture et du Conseil Départemental selon le plan de financement

- **Demande de subvention pour la restructuration du mur d'enceinte du monument aux morts (05-2022)**

- plan de financement suivant :

D.E.T.R (45 %)	3 811.50 € H.T.
Subvention Conseil général (35 %)	2 964.50 € H.T.
Autofinancement	1 694 € H.T.

Le Conseil municipal, après en avoir discuté et délibéré, décide à l'unanimité :

- D'adopter l'avant-projet de restructuration du mur d'enceinte du monument aux morts pour un montant total HT de 8 470 €.
- De solliciter une subvention auprès de la préfecture et du Conseil Départemental selon le plan de financement

4- Questions diverses

*Se renseigner sur l'obligation d'élagage des plantations situées en domaine privé à proximité du passage de la fibre optique.

Le maire, Patrick VIDAL

